

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

## ÉPREUVE D'ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE

Durée de l'épreuve : 2 heures

coefficient : 2

**Matériel autorisé :** calculatrice de poche conforme à la circulaire du 16 novembre 1999.

**Documents remis au candidat :** Le sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

**Aucun autre document n'est autorisé.**

*Le sujet se présente sous la forme de trois dossiers indépendants :*

Page de garde			p. 1
<b>DOSSIER 1 :</b>	<b>Économie d'entreprise</b>	<b>7 points</b>	p. 2
<b>DOSSIER 2 :</b>	<b>Droit</b>	<b>5 points</b>	p. 3
		<b>2 points</b>	p. 3
<b>DOSSIER 3 :</b>	<b>Gestion</b>	<b>6 points</b>	p. 4

*Le sujet comporte quatre annexes*

Annexe 1 : « BOISPRO ne coupe pas à l'innovation » Ouest France, 25/04/03			p. 5
<b>ANNEXE A :</b>	<b>Tableau comparatif de deux types de contrat de travail</b>	<b>(à rendre)</b>	p.6
<b>ANNEXE B :</b>	<b>Étude de la structure juridique de l'entreprise</b>	<b>(à rendre)</b>	p.7
<b>ANNEXE C :</b>	<b>Tableau d'amortissement constant de l'investissement de BOISPRO</b>	<b>(à rendre)</b>	p.8

Annexes à rendre avec la copie : ANNEXES A, B et C.

CODE ÉPREUVE : ADECOGE		EXAMEN : BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	SPÉCIALITE : AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL	
SESSION 2004	SUJET	ÉPREUVE : ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE		
Durée : 2 h	Coefficient : 2		Code sujet : 03NB04	Page : 1/8

# DOSSIER 1 : ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

## TRAVAIL À FAIRE :

À partir de l'annexe 1 et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1.1. Définissez les quatre termes suivants soulignés dans le texte : innovation, productivité, maintenance, sous-traitance.
- 1.2. Présentez l'entreprise BOISPRO et ses activités. Quels sont les principaux changements survenus dans l'entreprise à la suite de la mise en place du nouvel investissement ?
- 1.3. Expliquez la partie en caractère gras et italique.
- 1.4. Afin d'être encore plus performant, face à la concurrence, quelle norme pourrait tenter d'obtenir l'entreprise ?  
Expliciter et développer la démarche qualité mise en œuvre.

## **DOSSIER 2 : DROIT**

### **TRAVAIL À FAIRE :**

**À partir de l'annexe 1 et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :**

#### **PREMIÈRE PARTIE :**

2.1. Donnez la définition d'un contrat de travail.

2.2. L'annexe 1 précise que 10 salariés ont été embauchés à la suite de l'investissement de BOISPRO. Certains l'ont été en CDI (contrat à durée indéterminée), d'autres en CDD (contrat à durée déterminée). Complétez le tableau comparatif en **ANNEXE A**  
**À RENDRE AVEC LA COPIE.**

2.3. M. Le Gall, un des 10 nouveaux salariés, a été embauché en CDI le 01/04/04.

Trois mois plus tard, la direction de BOISPRO souhaite le licencier pour manquements graves (retards répétés, altercations diverses avec ses collègues,...).

Précisez la procédure qui devra être respectée par l'entreprise. Quel tribunal serait compétent au cas où M. Le Gall contesterait son licenciement ? Justifiez votre réponse.

#### **DEUXIÈME PARTIE :**

2.4. L'entreprise BOISPRO est dirigée par un PDG. Quel est son rôle dans l'entreprise ?

2.5. Quel est le statut juridique de BOISPRO ? présentez ce type d'entreprise de manière plus complète à l'aide des critères présentés en **ANNEXE B**  
**À RENDRE AVEC LA COPIE.**

## DOSSIER 3 : GESTION

### TRAVAIL À FAIRE :

**À partir de l'annexe 1 et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :**

3.1. Quelle est la différence entre un salaire brut et un salaire net ?

Le salaire de l'agent de maintenance embauché, M. Bon, s'élève à 1.500 euros bruts par mois. Calculez son salaire net sachant que :

- les cotisations patronales représentent 50 % du salaire brut
- les cotisations salariales représentent 25 % du salaire brut.

3.2. Par ailleurs, il a été précisé à M. Bon qu'une prime de rendement représentant jusqu'à 30% du salaire brut pouvait lui être accordée mensuellement. Calculez ce que cela représenterait en salaire net supplémentaire par mois.

3.3. Qu'est-ce qu'un amortissement comptable ? Justifiez son intérêt pour l'entreprise. Complétez le tableau d'amortissement constant de l'investissement de 2,3 millions d'euros prévu par BOISPRO. La mise en service de l'outil s'est faite le 1/05/04, l'amortissement est étalé sur 12 ans. L'exercice comptable de BOISPRO est calqué sur l'année civile. **Présentez les 3 premières années d'amortissement et le détail de vos calculs dans l'ANNEXE C**  
**À RENDRE AVEC LA COPIE.**

## ANNEXE 1 : « BOISPRO ne coupe pas à l'innovation »

En investissant 2,3 millions d'euros dans un nouvel outil de production, la scierie BOISPRO, va multiplier sa production par trois, lui permettant ainsi d'accéder au troisième rang régional. Dix salariés ont également été embauchés pour faire tourner cette scierie ultramoderne.

Un scanner lit la forme réelle du bois en trois dimensions et la retranscrit sur un ordinateur donnant les ordres aux outils de coupe. Le responsable de scierie commande une cabine truffée d'électronique et d'ordinateurs. Le temps des bûcherons et des scieries à l'ancienne est révolu.

En témoignent les technologies utilisées par la nouvelle scierie que la société BOISPRO vient de construire. Un outil de production, voisin de celui existant, qui s'étend sur deux hectares, dont le coût s'élève à 2,3 millions d'euros, financés à 90% par emprunt.

« L'intérêt du scanner est de réduire les déchets et donc d'optimiser la matière première », explique Hervé Le Bihan, PDG et fondateur de BOISPRO. Dans une scierie, 50% de ce qui entre à la coupe sort comme déchet, sciure ou plaquettes. ***Les nouvelles technologies permettent donc de gagner en rendement. Mais aussi en qualité grâce à une plus grande précision. « Nous comptons sur cette haute qualité et le respect des dimensions pour faire la différence sur le marché.», ajoute l'entrepreneur morlaisien.***

Pour faire face à l'augmentation de la production (qui devrait passer de 30 à 80 m<sup>3</sup> par jour), 10 salariés ont été embauchés. Ils répondent autant aux nouvelles exigences de productivité qu'à l'utilisation des hautes technologies. Un responsable de scierie et un agent de maintenance très spécialisé ont été recrutés. La scierie va également profiter de ces bouleversements pour passer à un rythme en deux fois 7 heures. BOISPRO ne devrait plus avoir recours à la sous-traitance pour se fournir en bois découpé pour sa fabrication de palettes, sa deuxième activité.

La haute technicité de cette nouvelle scierie se traduit, enfin, jusque dans la récupération des déchets. « Le process est installé en hauteur à 2,50 m du sol. C'est plus simple d'entretien et de cette manière, les déchets tombent par gravitation. », indique encore Hervé Le Bihan.

D'après Ouest-France  
25/04/03

**ANNEXE A : tableau comparatif de deux types de contrat de travail**

**À RENDRE AVEC LA COPIE**

Dénomination des contrats	Caractéristiques	Avantages	
		Pour le salarié	Pour l'entreprise
CDI			
CDD			

**ANNEXE B : Étude de la structure juridique de l'entreprise :**

**À RENDRE AVEC LA COPIE**

**L'entreprise :**

1. Statut juridique : .....
2. Montant minimal du capital de départ : .....
3. A-t'elle la personnalité juridique ? Pourquoi ? .....

**Les propriétaires de l'entreprise :**

4. Comment les appelle-t'on dans ce type de société ? .....
5. Nombre possible de propriétaires (mini / maxi) ? .....
6. Responsabilité : .....

**ANNEXE C : Tableau d'amortissement constant de l'investissement de BOISPRO:**

**À RENDRE AVEC LA COPIE**

<b>Année</b>	<b>Valeur brute (ou base d'amortissement)</b>	<b>Amortissement annuel</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette comptable</b>
<b>2004</b>				
<b>2005</b>				
<b>2006</b>				
<b>(...)</b>				

**Détail des calculs :**

**Amortissement annuel :**

**Amortissement cumulé**

**Valeur nette comptable**